



ARRETE MUNICIPAL N°109/PM/2024

C M

**Réglementant temporairement le stationnement et la circulation
des véhicules de toutes catégories
« PARKING DE LA FERRAGE » AVENUE COLONEL MEYERE**

Nous, Régis LEBIGRE Maire de VENCE,
Vu, l'article L 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, l'article 55 de l'Instruction interministérielle du 22 Octobre 1969, sur la signalisation routière,
Vu, les articles R. 411 - 1 à R. 411 - 7 du Code de la Route,
Vu, la circulaire n°188 du 7 avril 1967 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
Vu, l'arrêté municipal général du 18 avril 1973, approuvé le même jour,
Vu, l'avis favorable de Monsieur Le Maire,

Considérant qu'il convient d'assurer le bon déroulement des ELECTIONS EUROPEENNES.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules de toutes catégories seront temporairement interdit sur l'ensemble du **Parking de la Ferrage** Avenue du Colonel Méyère, à l'occasion des Elections Européennes.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : Les mesures édictées ci - dessus s'appliqueront:

DU SAMEDI 08 JUIN 2024
A 20H00
AU DIMANCHE 09 JUIN 2024
00H00

A l'exception des véhicules des personnes se rendant au bureau de vote.

ARTICLE 4 : Afin de faciliter le stationnement des Présidents de bureaux et des assesseurs, des emplacements leurs seront réservés sur le Parking de la Ferrage.

ARTICLE 5 : Les véhicules de secours et de sécurité ne sont pas concernés par les prescriptions du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux règlements en vigueur. Les véhicules qui en feront l'objet seront pris en charge par la Fourrière Municipale aux frais de leurs propriétaires.

ARTICLE 7 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie, Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal, Madame le Directrice des Services Techniques, Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VENCE, le 24 Mai 2024

Le Maire
Monsieur Régis LEBIGRE

